



Commune de
Saint-Jean-de-Ceyrargues (30)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Elaboration PLU	7 Mai 2004	8 Novembre 2006	11 Mai 2007	5 Octobre 2007
R é v i s i o n Générale	17 Mai 2021	14 avril 2025		

Phase Arrêt

7.1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

❑ **SERVITUDE I4 : SERVITUDES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES (ALIMENTATION GÉNÉRALE ET DISTRIBUTION PUBLIQUE)**

Référence des textes qui permettent d'instituer la servitude

- › Articles L.323-3 à L.323-9, R.323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- › Article 1^{er} du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
- › Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- › Article L.323-10 du code de l'énergie
- › Articles R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie

Détail de la servitude

Ouvrage à Haute Tension indice B (> 50 000 V), ligne 225 000 volts Ganges-Viradel

Services responsables de la servitude

Centre Développement Ingénierie Marseille
46 avenue Elsa Triolet
CS 20022
13417 Marseille CEDEX 08
Réseau de Transport d'Électricité (RTE) GET CEVENNES
18 boulevard Talabot BP n°9
30006 Nîmes Cedex 4

❑ **SERVITUDE PM1 : PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**

Référence des textes qui permettent d'instituer la servitude

- › Articles L.562-1 à L.562-8 et L.567-2 à L.567-3 du code de l'environnement

- › Ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

Détail de la servitude

PPRi du «Gardon Amont»

Date de l'acte instituant la servitude

Arrêté Préfectoral n° 2008-185-5 du 3 juillet 2008

Services responsables de la servitude

Préfecture du Gard
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
89 RUE WEBER CS52002
30907 NIMES CEDEX 2

❑ **SERVITUDE T7 : SERVITUDE ÉTABLIE À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE DÉGAGEMENT AÉRIEN**

Référence des textes qui permettent d'instituer la servitude

- > Article L.6252-1 du code des transports

Détail de la servitude

Ensemble de la commune

Services responsables de la servitude

DGAC / SNIA SO
Pôle de Bordeaux
Aéroport Bloc technique
TSA 85002
33688 Mérignac cedex